

L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES : Un sujet plus que jamais d'actualité !

En France, malgré nombre de lois et bien peu d'avancées, poursuivre l'action est nécessaire :

- Contre les stéréotypes profondément ancrés, qui déterminent les rôles de chacun.e, en particulier la prise en charge essentiellement par les femmes des responsabilités familiales et domestiques,
- pour vaincre les discriminations au travail : inégalités salariales et niveau de pension, plafond de verre et parois de verre, sexisme ordinaire voire violences verbales ou physiques, harcèlement.

Aux ministères de l'Environnement et du Logement et dans les Établissements publics :

Des avancées existent, en lien avec la dernière charte ministérielle 2014 - 2017 sur l'égalité professionnelle : mise en place du Rapport de Situation Comparée, bilans et études genrés, constitution d'un réseau national de référent.es égalité, mise en place de formations...

Mais cela demeure insuffisant : les référent.e.s sont peu connu.e.s des agente.s et disposent de peu de moyens, les formations ont été tronquées ; dans les études, l'impact de la maternité sur les déroulements de carrière n'est pas évalué, le sexisme ordinaire perdure...

Le 8 mars,

ce n'est pas la journée de LA femme pour offrir des fleurs ou des produits de beauté, c'est la journée internationale de lutte pour les droits des femmes !

En 2017, la mobilisation est plus que jamais nécessaire face à ceux qui veulent remettre en cause les droits et libertés des femmes en France, comme aux Etats-Unis, en Russie, en Pologne ou encore en Turquie.

La charte égalité, - que la CGT a soutenu -, a manqué de moyens pour mettre un terme aux discriminations.

Nous constatons que certaines mesures au potentiel discriminatoire perdurent telle que la réforme du NES dans la catégorie B (différenciation des niveaux d'intégration dans les corps entre les SACDD et les TSDD, alors que les niveaux de diplômes et de fonctions sont très similaires).

Aujourd'hui, la mise en place du RIFSEEP appelle notre plus grande vigilance, alors que les femmes occupent souvent des postes moins valorisants que les hommes et subissent davantage d'interruptions de carrière.

Alors même que les effectifs réels sont en baisse (- 2768), le bilan social 2015 fait apparaître que les femmes représentent 40,9 % des effectifs soit une hausse de 1,8 point. La répartition par catégorie est la suivante :

- 30,6 % en A+
- 42,2 % en A
- 42,1 % en B
- 47,9 % en C
- 2,4 % chez les OPA

Au ministère 23,7 % des femmes sont à temps partiel contre 3,9 % des hommes :

- Il ampute le salaire alors que la charge de travail à 80 % reste la même qu'à plein temps ;
- La culture du présentéisme engendre une quasi-interdiction du temps partiel choisi pour les femmes cadres et les hommes en général.

(les données sont issues du bilan social 2015 du ministère MEEM-MLHD)



La CGT propose aux femmes de faire de la journée du 8 mars une journée d'action afin de :

- ➡ s'informer sur leurs droits et connaître le mécanisme des discriminations pour mieux les combattre, en participant aux initiatives proposées par la CGT ;
- ➡ participer à la campagne CGT de témoignages sur les discriminations sur le site <https://vd-mere.fr/> ;
- ➡ revendiquer une durée légale du travail à 32h pour ne plus subir les pertes de salaires liées au temps partiel.

Parce qu'en France les femmes sont toujours payées 26 % de moins que les hommes (17% dans la fonction publique), la CGT avec la FSU, Solidaires, l'Unef et les associations féministes, propose :

Un temps fort d'expression revendicative à 15h40 pour dénoncer les inégalités salariales : 15h40 pourquoi ? C'est l'heure à laquelle les femmes arrêtent d'être payées chaque jour, sur la base d'une journée standard.

Il faut exiger du ministère et de ses établissements publics des engagements ambitieux pour mettre fin aux discriminations salariales et professionnelles subies par les femmes, lutter contre les stéréotypes et le sexisme, permettre d'articuler vie professionnelle et vie personnelle.

Se syndiquer pour faire progresser l'égalité

La CGT, engagée pour l'égalité professionnelle, a été la première organisation syndicale à avoir imposé la parité dans ses instances de directions et à s'être dotée d'une charte égalité femmes-hommes annexée à ses statuts.



Montreuil, le 16 février 2017